

REGLEMENT PARTICULIER TYPE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASKBTP-NICE organise les **14 et 15 Mars 2009**

Une épreuve dénommée **6^{ème} Trophée de Gréolières** sur la piste Occasionnel de **LA SARREE Bar sur Loup**

homologué en catégorie1..... numéro **06 07 07 0469 E 10D 11 82**. longueur de **1182m**

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier sous le Numéro :**K. 8**..... en Date du : **20 janvier 2009**

ARTICLE 2. PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence délivrée par une ASN étrangère.

Le droit d'engagement est fixé à **90€** réglés impérativement au plus tard le **9 Mars 2009** auprès de l'organisateur :

ASKBTP

42, Avenue GALLIENI

06000 NICE

Tél. 04 93 80 43 44 Fax 04 93 92 37 14

ARTICLE 3. CATEGORIES

Catégories admises :

a) catégories fédérales : Mini-Kart Compétition – Minimes – Cadet – Juniors – KZ2 – KZ 125

b) catégories Coupes de marque : T T I - Rotax MAX – Rotax Masters – X 30 Parilla - X30 Masters .

Minimum de **8** par catégorie et Maximum de **36** par catégorie Maximum de **150** pilotes engagés sur l'épreuve.

Priorité absolue sera donnée aux catégories fédérales définies par la FFSA (châssis, moteurs, pneumatiques homologués). La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera incluse si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 10 participants.

ARTICLE 4. ORGANISATION

a) par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements.

b) par essais chronométrés, système utilisé : **AMB**

	SAMEDI	DIMANCHE	
Essais libres	De 09h.00 A 12h.00	De 8h.30 A 09h.30	
Enregistrement Matériel	De 9h.30 A 12h.30		
Briefing	De 14h.00 A 14h.30		
Essais Chrono	De 14h.30 A 16h.30		Distances de course
Manches Qualificatives	De 16h.30 A 19h.00		11 km 800 10 T
Pré Finale		De 10h.00 A 12h.00	14 km 160 12 T
FINALES		De 14h 30 A 17h 00	17 km 700 15 T

ARTICLE 5. OFFICIELS

Direction de Course	Alain PERCHE Michel DE GOUVE	Lic. n° 61499 Lic n° 108702
Commissaires Sportifs <u>3 obligatoirement</u>)	Francis MARCUCCI Evelyne COMOGLIO José FINIDORI	Lic. n° 92175 Lic. n° 161804 Lic. n° 107617
Commissaires Techniques	Jean-Pierre ALLAVENA Roland SCHOOR	Lic. n° 62625 Lic. n° 76566
Responsable Commissaires de Piste	Daniel FINE	Lic. n° 40190
Responsable Chronométrage	Daniel ARLIX	Lic. n° 61915
	Sylvie BUSSI	Lic. n° 69082
Représentant Coupe de Marque	Christian RUFFA.....	Lic. n° 58826
Médecin	

ARTICLE 6. DRAPEAUX

Dans le cadre de l'organisation d'une course hors Championnat de France et Coupe de France, le choix est laissé à l'organisateur d'utiliser ou pas le drapeau bleu à diagonales rouges pour les catégories : Minikart, Minime et Cadet.

Cocher les catégories pour lesquels le drapeau bleu à diagonales rouges ne sera pas utilisé lors de l'épreuve :

Minikart ()

Minime ()

Cadet ()

ARTICLE 7. CLASSEMENT

Le classement sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 40 du Règlement Sportif National.

ARTICLE 9. CONTROLE ANTIDOPAGE

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA.

Date et Cachet de l'ASK

Date et Visa de la CRK

Date et Visa de la FFSA